

**ARRÊTÉ 2017- 178 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES VIGNES
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE**

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée le 12 juillet 2017 par l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST domiciliée rue de Dion Bouton - 87280 LIMOGES CEDEX, à l'occasion de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie rue des Vignes ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur le tronçon de la rue des Vignes compris entre les carrefours formés par les débouchés des rue Victor Hugo et Mozart et le boulevard de l'Europe et l'avenue des Lilas sur la rue des Vignes, **du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 au mercredi 2 août 2017 à 17^h00**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur le tronçon de la rue des Vignes, ci-dessus défini et suivant le plan ci-annexé, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains (en suivant les directives du chef de chantier, pour des raisons de sécurité) et véhicules de secours, **à compter du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 et ce jusqu'au mercredi 2 août 2017 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, **du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 au mercredi 2 août 2017 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE Àkm** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST.

ARTICLE 4 : Un itinéraire de déviation pour les riverains de la rue des Vignes impactés par les travaux sera mis en place par :

- Les rues Victor Hugo et Pasteur d'une part,
- L'avenue des Lilas et rue des Glaïeuls, d'autre part.

Ainsi qu'un itinéraire de déviation sera mis en place pour les autres usagers par :

- La rue Victor Hugo et l'avenue du Président Carnot, d'une part,
- L'avenue des Lilas et l'avenue du Président Carnot, d'autre part.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 13 juillet 2017

Le Maire

Jean-Paul BURET



Publié en Mairie le 17.07.2017.....

Travaux sur rampants des
ralentisseurs à réalisés en simultanés

Travaux sur rampant du ralentisseur
réalisés après la fin des travaux sur
ralentisseur 1 ou 2

